

Communauté de communes de Sélestat

Des modifications pour l'aire d'accueil des gens du voyage

Déjà modifié en juillet 2023, le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat a une nouvelle fois l'objet d'adaptations, validées lundi soir par les élus de la communauté de communes.



L'aire d'accueil des gens du voyage sera fermée du 13 juin au 7 juillet 2025 pour travaux. Photo archives Franck Delhomme

Ouverte depuis 2009, [l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat](#), située près de l'entrée sud de la commune, est soumise à un règlement intérieur. Déjà modifié en juillet 2023, ce document a subi un nouveau lifting. Les changements ont été soumis ce lundi au vote des élus de la communauté de communes de Sélestat (CCS).

En préambule, Patrick Delsart, vice-président en charge de l'aire des gens du voyage, a indiqué qu'il y avait « un taux d'occupation de 90 % sur le site ». « Avec le vieillissement de la population et la scolarisation des enfants se pose la question de la sédentarité », souligne-t-il.

S'assurer de la scolarité des enfants

D'ailleurs, une des modifications du règlement intérieur est le rappel de l'obligation de fournir un justificatif lorsqu'une famille souhaite rester plus longtemps sur l'aire ; la durée du séjour maximum est de trois mois consécutifs, qui peut être prolongée de sept mois en cas de scolarisation pour les enfants ou de l'exercice d'une activité professionnelle pour les adultes.

Comme l'a souligné Patrick Delsart, l'Arsea, association partenaire de la CCS, s'assure de la scolarité des enfants des familles installées sur ce site. Le vice-président a également indiqué que l'aire des gens du voyage sera fermée entre le 13 juin et le 7 juillet 2025 pour y effectuer des travaux.

À la déléguée sélestadienne Caroline Reys qui s'inquiétait de savoir à quel délai les familles seraient prévenues de la fermeture de l'aire, le vice-président a répondu : « Les personnes sont déjà informées par un affichage sur le site. »